



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7553^e séance

Lundi 9 novembre 2015, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Rycroft	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Gaspar Martins
	Chili	M. Olguín Cigarroa
	Chine	M. Zhao Yong
	Espagne	M. González de Linares Palou
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Power
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Lamék
	Jordanie	M. Omaish
	Lituanie	M ^{me} Jakubonė
	Malaisie	M ^{me} Adnin
	Nigéria	M. Laro
	Nouvelle-Zélande	M. Van Bohemen
	Tchad	M. Mahamat Zene
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

La situation au Burundi

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Burundi

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Burundi et de l'Ouganda à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Alain Aimé Nyamitwe, Ministre des relations extérieures et de la coopération internationale du Burundi, qui participe à la présente séance par visioconférence depuis Bujumbura, si la technologie le permet.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, et compte tenu de la gravité de la situation et de la nécessité que le Conseil de sécurité agisse et ne détourne pas les yeux, j'invite les intervenants suivants à participer à la présente séance : M. Jeffrey Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques; M. Zeid Ra'ad Zeid Al Hussein, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme; M. Adama Dieng, Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide; M. Jürg Lauber, Représentant permanent de la Suisse et Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix; et M. Tété António, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à M. Al Hussein, à M. Dieng et à M. Lauber, qui participent à la présente séance par visioconférence depuis Genève, la Jordanie et Bujumbura, respectivement.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je saisis cette occasion pour rappeler aux orateurs que la présidence a l'intention d'utiliser les voyants lumineux qui se trouvent sur les microphones pour signaler aux orateurs qu'ils doivent conclure leur déclaration, étant donné le nombre non négligeable de participants à la présente séance et l'importance de la question à l'examen. J'encourage donc les orateurs à faire des déclarations concises.

Je donne maintenant la parole à M. Feltman.

M. Feltman (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de présenter au Conseil de sécurité un exposé sur la situation au Burundi.

Il y a un an, le 5 novembre 2014, le Conseil de sécurité tenait son dernier débat sur le Bureau des Nations Unies au Burundi (voir S/PV.7295) avant que celui-ci ne soit fermé à la fin de la même année à la demande du Gouvernement burundais. Dans l'exposé qu'il avait présenté au Conseil, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Burundi de l'époque, Parfait Onanga-Anyanga, avait souligné notre espoir que le travail de fond accompli par les autorités burundaises pour préserver la stabilité et consolider la démocratie ne parte pas en fumée durant le cycle électoral de 2015.

Aujourd'hui, un an plus tard, le Burundi est en pleine crise politique et la rapide escalade de la violence a de profondes répercussions sur la stabilité et l'harmonie ethnique dans le pays, ainsi que sur la paix et la sécurité dans la région. Les progrès accomplis dans les domaines politique, économique, social et de la sécurité grâce à la signature historique de l'Accord d'Arusha sont déjà menacés. Le meurtre de Zedi Feruzi, une figure clef de l'opposition, le 22 mai a marqué le début d'une série troublante d'assassinats et d'agressions à caractère politique. Ni la conclusion cet été du cycle électoral législatif et présidentiel ni l'intégration de certaines grandes figures de l'opposition à la coalition gouvernementale n'ont apaisé la situation, qui s'est au contraire aggravée. Comme va l'expliquer plus en détail le Haut-Commissaire aux droits de l'homme, le nombre de violations des droits de l'homme et de victimes recensées augmente de jour en jour, et ce phénomène se répand au-delà de Bujumbura.

Dans la capitale, la situation est actuellement très tendue. Plusieurs quartiers, en particulier ceux perçus comme s'étant opposés au troisième mandat du Président Nkurunziza, sont le théâtre chaque nuit d'échanges de tirs et d'explosions de grenades. Les habitants traumatisés découvrent souvent des corps mutilés, victimes d'exécutions. Ce matin même, deux personnes au moins ont été tuées lors d'une attaque à la grenade dans le quartier de Musaga à Bujumbura. Le 7 novembre, neuf personnes au moins, dont un membre du personnel des Nations Unies, ont été tuées lorsque des hommes armés non identifiés ont ouvert le feu dans un bar du quartier de Kanyosha à Bujumbura. Il paraîtrait que ce bar était un lieu de rencontre de manifestants opposés à un troisième mandat. L'incident

de samedi est le deuxième en l'espace d'un mois au cours duquel un membre de la famille des Nations Unies au Burundi a été tué. Le Haut-Commissaire aux droits de l'homme évoquera d'autres cas de violations des droits de l'homme et d'assassinats.

Dans ce climat très tendu, les déclarations publiques incendiaires et sinistres faites par les autorités ont suscité des inquiétudes et la peur au Burundi, dans la région et au-delà. Dans un discours prononcé le 29 octobre, le Président du Sénat, M. Révérien Ndikuriyo, a demandé aux administrateurs locaux de se tenir prêts et de mettre leurs émotions de côté au cas où la police leur donnerait un signal pour « aller travailler », des propos qui ont été largement interprétés comme faisant référence à une opération planifiée d'avance. Il a également déclaré que « des parcelles de terrain allaient bientôt être disponibles. »

Le 2 novembre, le Président Nkurunziza a donné aux civils armés cinq jours pour rendre leurs armes ou s'exposer à être considérés comme des « ennemis de la nation ». Il a déclaré que les policiers avaient le droit d'utiliser « tous les moyens disponibles » pour mettre la main sur les armes détenues illégalement. Si les forces de police ont le droit et la responsabilité de maintenir l'ordre public, de nombreux incidents, décrits comme des mesures de répression, pourraient être assimilés à des attaques extra-judiciaires, lesquelles sèment la peur parmi les habitants de certains quartiers. Ainsi, nous avons reçu des informations selon lesquelles l'ultimatum lancé par le Président a poussé un grand nombre d'habitants des quartiers concernés à fuir leurs foyers, avant la date butoir, le week-end dernier.

De nombreuses déclarations faites récemment ont également été interprétées comme ayant une tonalité ethnique, ce qui va à l'encontre de l'esprit de l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha pour le Burundi, qui a mis fin à la guerre civile au Burundi. Le Secrétaire général a fermement condamné ces incitations dangereuses.

La crise au Burundi a un caractère essentiellement politique, et elle ne saurait être réglée par un durcissement de la sécurité. Les affirmations selon lesquelles un petit groupe de criminels ou de traîtres serait à l'origine des violences actuelles ne sont pas crédibles. Le problème est beaucoup plus profond, et donc plus inquiétant. Pour faire face à la situation qui continue de se détériorer, les dirigeants burundais devront se pencher sur l'impasse politique qui a précédé les élections de cet été et qui persiste. À cet égard, le Gouvernement burundais a mis

en place une commission de dialogue interburundais, censé être ouvert à tous, sauf à ceux qui ont été impliqués dans le coup d'État manqué du 14 mai.

Même si en général, l'ONU appuie les efforts de dialogue national, la Commission ne pourra pas faire des progrès dans cette situation tendue sur le plan de la sécurité où on retrouve régulièrement dans les rues les cadavres de membres des partis politiques et de la société civile. Vu que beaucoup de médias sont fermés depuis le printemps et que les chefs de l'opposition qui sont à l'étranger ont peur de rentrer au pays, le Gouvernement n'a pas créé les conditions propices à un dialogue politique crédible et ouvert à tous. Nous engageons les autorités burundaises à le faire aussi rapidement que possible.

Le 17 octobre, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine s'est mis d'accord sur une stratégie à plusieurs volets pour régler la situation au Burundi. Cette stratégie prévoit notamment l'augmentation du nombre des observateurs des droits de l'homme et des experts militaires de l'Union africaine et le lancement d'un processus de planification d'urgence en vue du déploiement éventuel d'une mission sous conduite africaine dans le pays. Le Conseil de paix et de sécurité a également exprimé son ferme appui à la reprise d'un dialogue politique à Kampala ou à Addis-Abeba, facilité par l'Ouganda.

L'ONU entretient des contacts étroits avec la Commission de l'Union africaine pour discuter des moyens par lesquels elle pourrait apporter une assistance et une expertise techniques et logistiques pour appuyer la mise en œuvre de la décision du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Nous avons également proposé d'apporter notre appui et notre assistance aux efforts de facilitation menés par l'Ouganda au nom de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE). Le Secrétaire général annoncera bientôt la nomination d'un conseiller spécial qui dirigera et coordonnera les efforts des Nations Unies en faveur du Burundi. Ce conseiller spécial travaillera en étroite collaboration avec l'Union africaine, la CAE et d'autres partenaires pour prévenir une nouvelle escalade du conflit et consolider la paix au Burundi.

Cette grave détérioration de la situation politique et de sécurité survient au moment où le mandat de la mission politique actuelle – la Mission électorale des Nations Unies au Burundi – arrive à son terme. Il est clair qu'il faut maintenir un engagement et une présence politiques sur le terrain pour aider le Burundi dans ces

moments difficiles. Cependant, cela exige un mandat du Conseil de sécurité et la coopération du Gouvernement burundais.

Le Burundi se trouve dans une phase critique. Il faut trouver une solution politique pour régler cette crise avant qu'elle ne devienne incontrôlable et n'ait des répercussions sur la paix et la sécurité régionales. Nous espérons que tous les partenaires internationaux, en particulier ceux de la région, s'exprimeront d'une seule voix pour exhorter et appuyer le Burundi à trouver un règlement politique à la crise. Le Secrétaire général appelle toutes les parties burundaises, à l'intérieur du pays et à l'étranger, à cesser immédiatement de propager des discours d'incitation à la haine, à renoncer à la violence et à participer de bonne foi aux efforts de facilitation en cours menés par la Communauté d'Afrique de l'Est. L'ONU est prête à faire tout ce qui est en son pouvoir pour appuyer un dialogue crédible et sans exclusive susceptible de traiter des grands défis politiques auxquels le pays est actuellement confronté. Nous devons tous faire en sorte que ce dialogue ait effectivement lieu et soit couronné de succès.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Feltman de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Al Hussein.

M. Al Hussein (*parle en anglais*) : Malheureusement, je me dois d'exprimer mes préoccupations croissantes face à la crise des droits de l'homme au Burundi qui ne cesse de s'aggraver. En plus du nombre grandissant de morts, je dois alerter le Conseil de sécurité des signes avant-coureurs d'une nouvelle escalade, qui pourrait avoir des répercussions régionales très graves. Une fois de plus, le pays se trouve dans une période extrêmement critique et dangereuse, et je crois que les États Membres et le Conseil peuvent intervenir efficacement pour éviter que les horreurs du passé ne se répètent.

Au Burundi, et en particulier à Bujumbura, ces derniers mois, le nombre d'exécutions extrajudiciaires avérées, y compris de multiples assassinats politiques présumés, a augmenté. Au moins 240 personnes ont été tuées depuis le début des manifestations en avril, et des corps sont jetés dans les rues presque chaque nuit. Rien que le mois dernier, il y a eu des centaines de cas d'arrestations et de détentions arbitraires visant des membres de l'opposition, des journalistes, des défenseurs des droits de l'homme et leur famille, des personnes assistant aux funérailles de ceux qui ont

été tués et des habitants des quartiers perçus comme soutenant l'opposition.

J'ai le plaisir d'informer le Conseil que grâce à l'intervention de mon bureau, en coopération avec les autorités burundaises, 340 détenus ont été libérés le mois dernier. Toutefois, ceux qui expriment des opinions qui divergent de celles du Gouvernement continuent de vivre dans un climat de peur intense. L'enlèvement et l'assassinat, il y a seulement trois jours, de Welly Nzitonda, âgé de 25 ans et fils d'un défenseur bien connu des droits de l'homme, Pierre Claver Mbonimpa, en est un exemple très récent et douloureux. M. Mbonimpa lui-même a été grièvement blessé suite à une tentative d'assassinat en août. Son beau-fils, qui était également défenseur des droits de l'homme, a été tué le mois dernier.

De nombreuses allégations crédibles faisant état de cas de torture ont été vérifiées, notamment dans un endroit précis de Bujumbura géré par le service national de renseignements. Des violations commises par la police nationale et l'unité de police lourdement armée qui a été créée en septembre « pour lutter contre les actes de terrorisme » ont également été signalées. La milice Imbonerakure, associée au parti au pouvoir, continue de terroriser la population, parfois en collaboration avec la police, et commet des atteintes aux droits de l'homme en toute impunité. Certains quartiers déterminés ont été bouclés par la police, et des échanges de tirs ont été signalés. Des individus appartenant à l'opposition au Gouvernement, non identifiés mais apparemment bien armés et bien organisés, commettent également des meurtres.

La crainte de la violence et le spectre d'une nouvelle effusion de sang poussent les gens ordinaires à quitter leur foyer. Il y a maintenant largement plus de 280 000 personnes déplacées et réfugiées dans l'ensemble de la région des Grands Lacs. Pour ne rien arranger, des groupes armés recruteraient, dans certains camps de réfugiés des pays voisins, et des agents du Gouvernement burundais seraient également présents pour identifier les opposants.

Cela, et d'autres signes indiquant une régionalisation subitement galopante de la crise, m'amène à insister sur le fait que les pays d'accueil doivent s'assurer que les camps sont protégés comme il se doit et conservent un caractère civil.

Le Président Nkurunziza a annoncé en septembre l'ouverture d'un processus de dialogue national. Je

suis cependant au regret de signaler qu'à ce jour ce processus ne constitue pas le débat vraiment ouvert à tous qui permettrait de remettre effectivement le pays sur la voie de la paix. Les meurtres en série de chefs de l'opposition, de défenseurs des droits de l'homme et de membres de leur famille remettent nettement en cause les engagements pris verbalement par le Gouvernement en ce qui concerne la réconciliation, tout comme les récentes demandes d'arrestation de membres de l'opposition et de défenseurs des droits de l'homme se trouvant en exil en Europe, ainsi que le ton d'intense hostilité utilisé dans les déclarations publiques.

Comme vient de le dire le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, le Président Nkurunziza a adressé la semaine dernière un ultimatum aux Burundais, dans lequel il leur demande de remettre toutes les armes et prévient que ceux qui ne le feraient pas seront traités comme des ennemis de la nation. Cet ultimatum a conduit de nombreux Burundais à fuir leur quartier par crainte d'opérations de ratissage et de répression de la police. Aujourd'hui, un policier et quatre civils auraient été tués dans le quartier de Musaga à Bujumbura.

Les propos incendiaires tenus récemment par des membres du Gouvernement donnent à penser que cette crise, dans laquelle des personnes sont prises pour cible en raison de leur affiliation politique supposée, pourrait prendre une dimension de plus en plus ethnique.

Le Président du Sénat a récemment ordonné aux autorités locales d'identifier « les éléments qui ne sont pas en ordre » et de les dénoncer à la police pour qu'elle s'occupe de leur cas. Il a aussi appelé la police à se préparer à « finir le travail ». Des expressions de ce genre rappellent un langage que cette région a déjà entendu par le passé et ne devrait plus jamais entendre. Elles pourraient être le signe de l'imminence de violences bien plus graves et étendues.

La Procureure de la Cour pénale internationale a récemment réaffirmé, à juste titre, que quiconque, au Burundi, incitait à commettre des violences à grande échelle ou se livrait à de tels actes s'exposait à des poursuites, dirigées par son Bureau. J'appuie vigoureusement cette déclaration.

La crise au Burundi s'envenime depuis de nombreux mois. Les pertes humaines, l'effondrement économique, la faim croissante et les déplacements à grande échelle qui en résultent menacent la paix et la stabilité du pays, mais aussi de toute la région. Les

individus responsables, quels qu'en soient le grade, les fonctions ou l'affiliation politique, doivent rendre compte de leurs actes. Toute l'influence possible doit être exercée pour arrêter ce qui pourrait être une catastrophe imminente.

Aucun d'entre nous ne peut oublier les vagues de massacres qui ont entraîné, il y a 20 ans, de si terribles pertes humaines et des déplacements massifs de populations dans la région. Je pense que la fermeté des déclarations faites par de nombreux responsables et États ces derniers jours pourrait avoir une très grande influence. J'exhorte les pays voisins du Burundi dans la région des Grands Lacs à intensifier leurs efforts pour promouvoir un dialogue politique crédible et sans exclusive au Burundi, et veiller à ce que les zones frontalières et les camps de réfugiés se trouvant sur leur territoire national respectif ne soient pas utilisés par quelque acteur que ce soit pour alimenter le conflit.

Je me félicite de l'enquête que doit mener au Burundi la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, ainsi que des efforts faits par l'Union africaine pour lutter contre l'impunité, sous la forme du déploiement sur le terrain de 100 observateurs des droits de l'homme. Il est essentiel que la communauté internationale soit à même de prendre des mesures rapides et résolues si la situation venait à se détériorer davantage. Je demande instamment au Gouvernement burundais de signer un mémorandum d'accord avec l'Union africaine pour permettre aux observateurs des droits de l'homme qu'elle envoie de travailler au Burundi, et à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples de faire son travail et de rendre son rapport public dès que possible.

En outre, même si les efforts des pays voisins du Burundi et des partenaires régionaux s'avèreront indispensables, je pense qu'il incombe au Conseil de sécurité de s'attaquer à une situation extrêmement préoccupante, bien connue depuis de longs mois, et qui risque d'aboutir à un carnage encore plus terrible. J'en appelle au Conseil pour qu'il maintienne la situation au Burundi au nombre des questions prioritaires de son ordre du jour et qu'il envisage tous les moyens possibles de prévenir de nouvelles violences, tels que des mesures de gel des avoirs à l'encontre de ceux qui inciteraient ou incitent à commettre des actes de violence ou qui se livrent à de tels actes, ainsi, éventuellement, que des interdictions de voyager. Le Conseil pourrait aussi envisager d'invoquer le Chapitre VII de la Charte des

Nations Unies pour arrêter les violences en cours et prévenir un conflit régional.

Le Gouvernement burundais devrait être informé des conséquences très graves qui s'ensuivront s'il manque à son devoir de protéger tous les Burundais, indépendamment de leurs opinions politiques ou autres affiliations. Je demande également au Conseil et à tous les États Membres de soutenir, par un appui financier et politique, les efforts de l'Union africaine visant à enquêter sur les violations des droits de l'homme au Burundi et à contribuer à la cause de la paix. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme examinera cette semaine les moyens d'appuyer au mieux l'enquête de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.

Il est essentiel qu'un dialogue ouvert à tous ait lieu entre toutes les parties prenantes burundaises conformément aux Accords d'Arusha, qui ont mis fin à 12 ans de massacres et d'état de guerre. Ce dialogue doit être mené en coordination avec le processus de médiation.

Le désarmement urgent des Imbonerakure et de toutes les personnes détenant illégalement des armes doit être au sommet des préoccupations. En regard des déclarations de longue date du Gouvernement, qui affirme qu'il n'existe pas de milices armées au sein des Imbonerakure, des éléments incontestables prouvent le contraire. Si le Gouvernement a le moindre espoir de maîtriser la violence, il doit commencer par désarmer la milice des Imbonerakure et s'assurer que les membres de la police et du service national de renseignement responsables de violations des droits de l'homme rendent des comptes. Il est également indispensable que toutes les personnes influentes prennent conscience que les discours incitant à la violence doivent être évités à tout prix. Il faut que des personnalités se détachent et des voix s'élèvent pour appeler avec force à la retenue, à la responsabilité et à une véritable réconciliation.

La crise actuelle a déjà réduit à néant beaucoup des progrès politiques, économiques et sociaux récemment réalisés par le Burundi. La communauté internationale, le Conseil en particulier, a contribué de manière importante à ces acquis. Mais leur principale motivation sous-jacente était la confiance de la population dans la stabilité et la sécurité du pays. Le Gouvernement doit prendre d'urgence des mesures publiques et concrètes pour rétablir cette confiance, essentielle pour prévenir le recours à la violence et ramener le Burundi sur le chemin de la paix, de l'harmonie nationale et du développement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Al Hussein de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Dieng.

M. Dieng (*parle en anglais*) : Je remercie le Président du Conseil de sécurité, M. Matthew Rycroft, d'avoir convoqué la présente séance et de m'avoir invité à informer les membres de la situation au Burundi dans le cadre de mon mandat.

Mon dernier exposé au Conseil sur la situation au Burundi remonte au mois de mai, suivant mon voyage au Burundi. J'ai alors fait observer que, même si la crise au Burundi avait avant tout un caractère politique, certains hauts responsables burundais manipulaient la question ethnique pour servir leurs intérêts politiques. J'ai attiré l'attention sur le fait que, si l'on continuait ainsi, une augmentation de la violence risquait de s'ensuivre, dans laquelle on risquerait de voir des personnes prises pour cible en raison de leur affiliation politique ou de leur appartenance ethnique.

C'est hélas ce qui s'est passé. Le pays semble être sur le point de sombrer dans la violence, qui pourrait dégénérer en atrocités. Les efforts de promotion du dialogue en cours n'ont pas permis au Gouvernement et à l'opposition de trouver un terrain d'entente.

Parmi les violences et violations des droits de l'homme signalées dernièrement, citons l'assassinat de cadres des forces de sécurité et de personnes en vue au sein du parti au pouvoir ou de l'opposition, ainsi que les meurtres ciblés de citoyens ordinaires.

Nous assistons également à la poursuite de la militarisation des partis et acteurs politiques d'opposition, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Burundi. Ceux qui soutiennent l'opposition ont commis des assassinats ciblés dans l'ensemble du pays. La violence a exacerbé les tensions et déstabilisé encore plus le pays. Mon bureau a reçu des informations faisant état de civils fuyant les zones considérées comme favorables à l'opposition par crainte d'être victimes d'attaques.

J'ai été alarmé par le discours prononcé le 29 octobre par Révérien Ndikuriyo, le Président du Sénat, dans lequel il a employé un langage inflammatoire et menaçant. Certains des termes employés étaient très semblables à ceux qu'on a entendus avant et pendant le génocide des Tutsis au Rwanda, au cours duquel des Hutus modérés et d'autres ont été tués, en particulier l'usage répété du mot *gukora*, qui signifie « travailler » en kirundi et qui a été utilisé pour inciter au génocide au

Rwanda en 1994. Ce discours renforce la crainte que des représentants du parti au pouvoir sont peut-être en train de préparer le terrain pour une violence généralisée au Burundi.

Il est donc essentiel que le Président et les hauts responsables s'abstiennent de faire ou de prononcer toute déclaration qui pourrait être considérée comme incitant les populations à commettre des crimes à l'encontre de leurs concitoyens. Il est à la fois dangereux et irresponsable de le faire, et le droit international l'interdit.

Le Président Nkurunziza et son gouvernement doivent aujourd'hui plus que jamais faire preuve de leadership responsable et courageux. Pour le bien de tous les Burundais, le Gouvernement doit s'attacher à rétablir la paix et la sécurité par le dialogue et prendre une série de mesures concrètes pour désamorcer la crise actuelle. Dans le même temps, cette responsabilité n'incombe pas au seul Gouvernement burundais; la communauté internationale, en particulier la Communauté d'Afrique de l'Est, l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies, a un rôle essentiel à jouer pour le rétablissement de la paix au Burundi.

Dans son communiqué d'octobre, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine s'est dit déterminé à imposer des sanctions à l'encontre de ceux qui commettent des actes de violence, a appelé au déploiement d'observateurs des droits de l'homme supplémentaires, y compris par la Commission de l'Union africaine, afin d'enquêter sur les violations qui continuent d'être perpétrées, et a demandé à la Commission de l'Union africaine de mettre au point des plans d'urgence pour le déploiement éventuel d'une mission de maintien de la paix afin de protéger les civils. Cet engagement ferme doit être suivi de mesures et appuyé par la communauté internationale.

Pour prévenir de nouveaux actes de violence, le Conseil de sécurité doit prendre des mesures d'urgence pour empêcher que la situation ne s'aggrave encore, notamment en apportant son plein appui à la mise en oeuvre immédiate des décisions prises par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Le déploiement d'observateurs des droits de l'homme de l'Union africaine pourrait être un facteur de dissuasion clef contre les violences et les violations des droits de l'homme. Le Conseil pourrait demander instamment au Gouvernement burundais de mener à bonne fin les négociations avec l'Union africaine sur la présence de ces observateurs, afin qu'ils puissent être déployés,

avoir un accès sans restriction à toutes les régions du pays et s'acquitter de leur mandat sans entrave.

Un autre facteur essentiel qui contribuerait à éviter une nouvelle dégradation de la situation est l'adoption de mesures dissuasives pour faire en sorte que ceux qui commettent des actes de violence et incitent à la violence répondent de leurs actes. La persistance de l'impunité et des manquements au principe de responsabilité pour les violations graves des droits de l'homme et les actes de violence, y compris les discours qui constituent une incitation à la violence, alimente la crise au Burundi. Ces mesures pourraient inclure la création immédiate d'une commission d'enquête chargée de faire la lumière sur les violations qui continuent d'être commises, comme le recommande l'Union africaine. Il est également important de rappeler au Burundi qu'en tant qu'État partie à la Cour pénale internationale, ceux qui incitent ou se livrent à des atrocités criminelles dans le pays sont passibles de poursuites pénales.

Le Burundi est à la croisée des chemins, et il faut que la communauté internationale prenne conscience de cette réalité. Personne ne doit sous-estimer ce qui est en jeu. La guerre civile qu'a connue le pays entre 1993 et 2005 a fait plus de 300 000 morts et déplacé plus d'un million de personnes au Burundi. L'histoire du pays et celle de son voisin, le Rwanda, ont montré les conséquences tragiques de l'inaction, lorsque les dirigeants incitent à la violence ou ne parviennent pas à la contenir. Au-delà des éventuelles pertes en vies humaines, une reprise du conflit pourrait compromettre l'Accord d'Arusha et déstabiliser toute la région. Nous devons agir avant qu'il ne soit trop tard. L'Organisation des Nations Unies a beaucoup investi dans le Burundi et ne peut pas ne pas prendre les mesures qui s'imposent aujourd'hui. J'exhorte le Conseil de sécurité à envoyer un message clair et unifié au Gouvernement de Bujumbura pour lui signifier qu'il a l'obligation de s'asseoir à la table des négociations avec l'opposition pour régler leurs différends par des moyens pacifiques. Le Conseil doit, en outre, lancer un appel à toutes les parties concernées pour qu'elles renoncent à l'usage de la violence. Seul un dialogue sincère et constructif peut éviter la catastrophe imminente au Burundi.

Je voudrais également inviter le Conseil à demander instamment au Gouvernement de traduire en justice tous les auteurs des violations des droits de l'homme et des crimes qui sont en train d'être commis. Mon bureau ainsi que d'autres experts et institutions ont insisté sur le fait que si le Conseil ne présente pas

un front uni concernant la situation au Burundi et ne prend pas les mesures voulues pour mettre fin à la crise actuelle, le Burundi risque de sombrer à nouveau dans une situation de chaos que nous ne connaissons que trop bien. Compte tenu des informations claires dont nous disposons au sujet de la gravité de la situation, nous ne pourrions pas prétendre, si un conflit généralisé éclate, que nous ne savions pas. Il incombe à la communauté internationale de protéger les Burundais et de prévenir la perpétration d'atrocités criminelles.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Dieng de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Lauber.

M. Lauber (*parle en anglais*) : Je me félicite de l'occasion qui m'est donnée d'informer le Conseil de sécurité de la première visite que j'ai effectuée au Burundi en ma qualité de Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix. L'objectif de cette visite était d'établir des contacts directs avec le Gouvernement burundais et d'autres parties prenantes afin de me rendre compte par moi-même de la situation politique actuelle et d'apprendre comment le Gouvernement compte y remédier. Je suis également en train d'étudier les possibilités de coopération future de la Commission de consolidation de la paix et la contribution qu'elle pourrait apporter en vue d'apaiser les tensions.

Aujourd'hui marque le premier jour de ma visite, et je voudrais donner un bref compte rendu des réunions que j'ai eues avec des représentants du Gouvernement, l'équipe de pays des Nations Unies, l'Envoyé spécial de l'Union africaine et les membres de la communauté diplomatique. J'ai eu des discussions franches et de fond avec le Deuxième Vice-Président du Burundi ainsi qu'avec le Ministre des relations extérieures et de la coopération internationale. Ces entretiens ont porté sur la situation en matière de sécurité, les efforts déployés pour engager le dialogue politique entre les Burundais, la situation socioéconomique du pays et les partenariats avec les acteurs régionaux et internationaux. J'ai encouragé le Gouvernement à intensifier sa coopération avec la communauté internationale, notamment avec la Communauté d'Afrique de l'Est, l'Union africaine, l'Union européenne, les partenaires bilatéraux et, bien entendu, le système des Nations Unies.

J'ai également exprimé l'espoir que le Gouvernement engagerait un dialogue véritable et sans exclusive, en vue de rétablir la confiance parmi les

Burundais. J'ai encouragé mes interlocuteurs à accepter les offres d'assistance de la communauté internationale ou les mesures de désescalade, telles que le désarmement des groupes armés. J'ai également exprimé mon inquiétude au sujet des discours incendiaires qui pourraient inciter à la haine entre les différents groupes de la société burundaise. Tant le Deuxième Vice-Président de la République que le Ministre des relations extérieures ont réaffirmé l'intérêt que porte le Gouvernement à la poursuite de la coopération avec la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix.

La persistance de la violence et de l'insécurité et les violations des droits de l'homme en cours semblent être des préoccupations majeures pour mes interlocuteurs de l'ONU, qui ont souligné que la situation avait des répercussions négatives sur les opérations des Nations Unies au Burundi. Je voudrais dire que je regrette profondément la mort de deux membres du personnel de l'ONU, qui ont été victimes des violences de ces trois dernières semaines. Je saisis aussi cette occasion pour saluer l'action menée par l'équipe des Nations Unies sur place, qui travaille dans des conditions difficiles.

Je vais rencontrer demain et mercredi le Premier Vice-Président et le Ministre de l'intérieur du Burundi, ainsi que différentes parties prenantes, notamment des acteurs de la société civile, des partis politiques, la Commission nationale de dialogue interburundais et la Commission Vérité et réconciliation. Je rencontrerai aussi les représentants des institutions financières internationales. Une audience avec le Président de la République est prévue pour mercredi.

Tout au long de mes consultations, je vais renouveler mon appel à toutes les parties prenantes pour qu'elles s'abstiennent de toute violence, tant physique que rhétorique. J'évoquerai aussi l'impact de la situation actuelle sur l'économie du Burundi. Ma mission se poursuivra ensuite en Ouganda, où je dois rencontrer le Ministre de la défense, M. Crispus Kiyonga, qui a été chargé par le Président Museveni de faciliter le dialogue entre Burundais mandaté par la Communauté d'Afrique de l'Est. Vendredi, je rencontrerai des représentants du Gouvernement tanzanien, de la Banque mondiale et de la Communauté d'Afrique de l'Est à Darussalam avant de revenir à New York.

À mon retour à New York, je préparerai un rapport qui mettra en exergue entre autres les difficultés que rencontre la consolidation de la paix du fait de la situation actuelle, ainsi que les priorités

de l'action de la Commission de consolidation de la paix en 2016 et les possibilités qui s'offrent à elle. Le rapport sera communiqué aux membres de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix à l'occasion du compte-rendu prévu le 18 novembre, ainsi qu'au Conseil de sécurité, conformément à la pratique établie et au rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix. Le rapport contiendra aussi des informations sur le plan d'action relatif à l'engagement de la Commission de consolidation au Burundi en 2016.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Lauber de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. António.

M. António : Nous saluons tous ceux qui se sont adressés au Conseil, ainsi que l'Ambassadeur de l'Ouganda qui le fera plus tard. Je voudrais, à l'entame de mon propos et au nom de l'Union africaine, exprimer notre sincère gratitude au Conseil de sécurité pour nous donner cette occasion de prendre la parole à ce moment crucial de l'histoire du Burundi. Notre texte intégral sera mis à la disposition des membres du Conseil, étant donné le temps qui nous est imparti.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer de nouveau la profonde reconnaissance de l'Union africaine à la Communauté d'Afrique de l'Est et aux dirigeants de la région, y compris ceux de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, ainsi qu'au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et à tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Nous constatons avec inquiétude que, depuis avril 2015, la paix chèrement acquise par les Burundais est mise à rude épreuve. En effet, le Burundi fait face à une situation politique et sécuritaire difficile, marquée par une montée de la violence et des violations graves des droits de l'homme. En outre, plus de 200 000 Burundais se sont réfugiés dans les pays voisins, notamment en Tanzanie, au Rwanda, en République démocratique du Congo et en Ouganda.

Alors même que le Conseil de sécurité se réunit ici, la situation sécuritaire ne cesse de se dégrader. Initialement concentrées dans la capitale, Bujumbura, l'insécurité et les violences armées se sont étendues depuis peu à certaines localités de l'intérieur du pays. Les assassinats ciblés de personnalités politiques et militaires, les exécutions extrajudiciaires, les actes de torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants, les arrestations arbitraires et les détentions illégales, les affrontements entre la police et des éléments

armés, la découverte régulière de cadavres dans les rues de certains quartiers, entre autres, sont devenus le lot quasi quotidien de la vie des populations burundaises. Il convient aussi de relever, avec une profonde inquiétude, les déclarations incendiaires faites par des responsables politiques. Quelles que soient les explications fournies, de telles déclarations sont tout simplement inacceptables au regard du passé douloureux de la région des Grands Lacs qui, plus que toute autre région du continent, a subi les affres de la violence de masse.

Certes, le Gouvernement burundais fait état des efforts qu'il a entrepris en vue de rétablir la sécurité sur toute l'étendue du territoire, en particulier dans les quartiers dits contestataires de la capitale. Alors que le Gouvernement estime avoir récupéré plus de 90 % des armes détenues par les populations civiles au cours des opérations de désarmement, force est de constater que ces efforts ne sont pas encore parvenus à ramener le calme sur le terrain. Bien au contraire, on assiste, du côté du Gouvernement burundais comme de celui de certains des contestataires du troisième mandat, à un durcissement des positions et des méthodes, ainsi qu'à une grave recrudescence de la violence.

Face à cette dégradation croissante de la situation politique et sécuritaire, et au regard des risques certains d'une confrontation généralisée au Burundi, l'Union africaine a multiplié les initiatives en vue de ramener la paix et la stabilité dans ce pays encore fragile. C'est ainsi que le Conseil de paix et de sécurité, lors de sa réunion tenue en marge du vingt-cinquième Sommet ordinaire de l'Union africaine à Johannesburg, en juin 2015, s'est accordé sur une feuille de route articulant les actions qu'il importait de prendre pour résorber la tension, éviter une spirale de violence et permettre au Burundi de préserver les acquis de l'Accord pour la paix et la réconciliation d'Arusha, qui constitue le fondement même du pacte politique et social liant les différentes composantes du peuple burundais.

La Présidente de la Commission, M^{me} Nokosazana Dlamini-Zuma, outre les efforts soutenus qu'elle a entrepris, a de façon répétée lancé des appels aux parties. Il en a notamment été ainsi après l'assassinat du général Adolphe Nshimirimana, ainsi que de celui du colonel Jean Bikomagu. Ces appels n'ayant pas été entendus par l'ensemble des acteurs burundais, l'organisation continentale a, encore une fois, réuni le Conseil de paix et de sécurité le 17 octobre 2015. Et à cette occasion, le Conseil a décidé notamment d'imposer des sanctions ciblées, y compris des interdictions de voyage et le gel

d'avoirs, à tous les acteurs burundais dont l'action et les propos contribuent à la persistance de la violence et entravent la recherche d'une solution à la crise. Il a aussi prié la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples de lancer une enquête approfondie sur les violations des droits de l'homme et autres exactions contre les populations civiles au Burundi.

En outre, le Conseil de paix et de sécurité a décidé d'accroître les effectifs des experts militaires et des observateurs des droits de l'homme déployés sur place pour aider à contenir la violence et à créer les conditions d'un dialogue politique entre les acteurs concernés. De même, il a été demandé à la Commission de lancer une planification de circonstances en vue du déploiement éventuel d'une mission sous conduite africaine au Burundi. Des mesures de suivi sont en train d'être prises.

L'escalade de la violence et les assassinats ciblés de hautes personnalités burundaises, conjugués à la radicalisation politique et aux rumeurs d'activités militaires, attestent de la volatilité de la situation et mettent en relief, si besoin en était, l'urgence d'œuvrer à une solution politique à la crise actuelle. Je voudrais, à cet égard, me faire l'écho de la conviction exprimée par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine quant au fait que seul un dialogue sincère et inclusif, fondé sur le respect de l'Accord d'Arusha, permettra aux acteurs burundais de trouver une solution consensuelle, de préserver la paix et de consolider la démocratie et l'état de droit.

L'Union africaine soutient ainsi fortement les efforts conduits par le Président ougandais, M. Yoweri Museveni, et salue par conséquent la visite entreprise au Burundi les 28 et 29 octobre 2015 par le Ministre ougandais de la défense, M. Crispus Kiyonga, dans le but de discuter avec les autorités burundaises des modalités de la reprise du dialogue.

Pour terminer, Monsieur le Président, je réitère l'appel de l'Union africaine au Gouvernement burundais et aux autres acteurs concernés pour qu'ils mesurent la gravité de la situation et se hissent à la hauteur des enjeux. Il en va de l'avenir de leur nation et de la stabilité de la région.

Pour sa part, et ainsi que l'a souligné le Conseil de paix et de sécurité, l'Union africaine est déterminée à assumer pleinement les responsabilités qui sont les siennes aux termes du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité et d'autres instruments

africains pertinents, et ce, en collaboration avec les acteurs internationaux concernés.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. António de son exposé.

Je donne maintenant la parole au Ministre burundais des relations extérieures et de la coopération internationale.

M. Nyamitwe (Burundi) : Qu'il me soit permis, tout d'abord, de vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir bien voulu organiser la présente séance que nous considérons très importante pour notre pays. Je tiens à vous féliciter également pour votre accession à la présidence tournante du Conseil de sécurité pour le mois de novembre. Je remercie également tous les autres membres du Conseil de sécurité qui ne cessent de déployer des efforts assez remarquables, et qui ont des marques d'attention à l'égard de mon pays, le Burundi. Je profite de cette occasion pour saluer ici M. Adama Dieng, ainsi que M. Zeid Ra'ad Zeid Al Hussein, pour leurs efforts et pour leurs bonnes pensées à l'égard du Burundi.

Mon intervention sera articulée autour de quelques points, à savoir la situation politique, le dialogue, la sécurité et le désarmement, la question des réfugiés, les relations avec les partenaires du Burundi, le développement économique et social, ainsi que quelques recommandations à l'égard de la communauté internationale.

En ce qui concerne le dialogue, je dois dire que le dialogue et la concertation font partie de la tradition dans notre pays. Il est donc nécessaire et normal que, en cas de nécessité, les Burundais s'assoient autour d'une même table et discutent des questions qui les divisent, ou réfléchissent davantage aux questions qui les unissent. Cette bonne pratique devra absolument être empruntée et je crois que, aussi bien la région, l'Union africaine, l'Organisation des Nations Unies que nous-mêmes, nous disons la même chose quand nous disons qu'il faut absolument qu'il y ait un dialogue autour des questions qui sont d'une grande importance pour notre pays. On peut peut-être diverger sur les modalités, mais nous sommes d'accord, dans l'ensemble, sur la nécessité de ce dialogue. Bien entendu, notre délégation réaffirme que le dialogue va se poursuivre, car c'est lui qui caractérise la bonne gouvernance et le maintien de la cohésion nationale. Cette noble tâche revient bien entendu aux Burundais en premier lieu, même si nous ne pouvons

pas refuser l'apport des amis qui iraient dans le sens de renforcer la cohésion nationale.

C'est dans ce cadre d'ailleurs que le chef de l'État, après de très longues consultations, a mis en place la Commission nationale de dialogue inter-burundais, qui est inclusive sur le plan politique, ethnique, religieux, etc. et qui promet en tout cas d'étudier les questions dans la profondeur, en rapprochant beaucoup plus de personnes et beaucoup plus d'acteurs autour d'une même thématique ou de mêmes thématiques. Cette Commission aura à aborder durant son mandat des questions qui ont trait à la politique, aux relations sociales, à l'économie, à la consolidation de la paix et de la sécurité, à l'évaluation, même – pourquoi pas? – de l'Accord de paix d'Arusha signé il y a 15 ans, à la lecture et à la compréhension de notre Constitution, à l'Accord global de cessez-le-feu, à la Charte de l'Unité nationale du Burundi, qui a été votée par référendum il y a de cela 24 ans, au programme d'éducation et de formation patriotique, etc. La Commission nationale de dialogue inter-burundais a un mandat d'une durée de six mois renouvelable si besoin en est. La Commission produira tous les trois mois un rapport qui sera soumis au chef de l'État pour disposition et compétence. Les copies de ces rapports seront également remises aux deux chambres de notre Parlement, l'Assemblée nationale et le Sénat.

Entretemps, j'aimerais, à ce stade, préciser la position de notre pays vis-à-vis des informations de la région, la Communauté est-africaine, concernant le dialogue. Nous sommes en contact permanent avec la facilitation ougandaise, avec le Président Museveni, à travers le Ministre de la défense, M. Crispus Kiyonga, qui était au Burundi il y a un peu plus d'une semaine pour s'entretenir avec les autorités de mon pays sur la voie à suivre dans les jours qui viennent, afin que les Burundais et les partenaires politiques burundais puissent consacrer davantage de temps à analyser les différentes questions qui les divisent pour le moment.

De ce point de vue, encore une fois, j'aimerais dissiper quelques malentendus. Notre gouvernement n'est pas contre le dialogue tel qu'il a été recommandé par le Sommet de la Communauté d'Afrique de l'Est, le 6 juillet à Dar es-Salaam, bien au contraire. Comme je le disais tout à l'heure, nous pourrions peut-être avoir des divergences d'opinions sur les modalités mais, dans l'ensemble, nous sommes d'accord sur l'essentiel : le dialogue doit avoir lieu.

Sur le plan de la sécurité, notre délégation voudrait informer le Conseil que tout le pays est généralement

calme et que les citoyens vaquent à leurs activités dans la quiétude, excepté quelques endroits bien circonscrits dans certains quartiers de Bujumbura. Ici, peut-être, j'aimerais m'interroger sur la fiabilité de l'information qui vient d'être livrée ici, au cours la présente séance, par M. António, de l'Union africaine. Je ne sais pas si c'est la mission de l'Union africaine à Bujumbura qui l'a informé que l'insécurité gagne d'autres régions, d'autres villes en dehors de Bujumbura. J'aimerais peut-être qu'il nous informe de quelles villes – qu'il donne les noms de ces lieux, de ces endroits qui sont en souffrance de sécurité dans le pays, à part quelques quartiers de Bujumbura. Ce sont quand même des informations assez étonnantes.

Contrairement aux informations qui sont véhiculées par l'opposition radicale basée à l'étranger, et par certains médias qui l'Assemblée Nationale lui sont affiliés, le Burundi ne brûle pas. Les quelques cas de criminalité qui visent à attirer l'attention de la communauté internationale sont en train d'être maîtrisés. Le Conseil le sait, la sécurité est la pierre angulaire de tout, car en son absence, aucune bonne action, aucun développement n'est possible. Les Burundais épris de paix et d'égalité se sont engagés à la sauvegarder nuit et jour et avec détermination. Il y a plusieurs initiatives de consolidation de la paix dans diverses régions du pays, mais qui sont malheureusement passées sous silence par des médias qui se contentent uniquement de véhiculer des informations faisant état de la violence et du chaos qui règneraient dans le pays.

Concernant le désarmement, notre délégation réitère l'engagement du Gouvernement burundais à poursuivre son programme de désarmement en conciliant répression, dialogue et prévention. Le Conseil se souviendra que le 24 septembre a été signé le décret n° 100/36 qui porte exemption de poursuites pénales aux détenteurs illégaux d'armes. Cette décision accordait un délai d'un mois à toute personne détentrice illégale d'armes à feu, de munitions et/ou de tout autre matériel connexe, vivant sur le territoire burundais, pour les remettre immédiatement et spontanément aux forces de défense et de sécurité. C'était là l'expression de la clémence de notre gouvernement envers les détenteurs de ces armes afin qu'ils les remettent d'eux-mêmes sans attendre les sanctions pénales.

C'est peut-être ici, également, l'occasion de préciser la légitimité de la décision de prolonger ce délai de quelques jours, dans le sens véritablement de donner l'occasion à ceux qui détiendraient encore des

armes de manière illégale de les remettre directement aux autorités puisque, ici comme ailleurs, je crois que le Conseil en conviendra avec moi, il n'est pas autorisé de posséder des armes illégalement et, encore moins, de les utiliser contre les forces de sécurité ou contre de paisibles citoyens. Il va donc de soi que, dans un État organisé, les forces de sécurité puissent prendre leur mandat des deux bras.

Les forces de défense et de sécurité ont également poursuivi ces opérations de fouille et de perquisition en vue de chercher les armes détenues illégalement. Au cours de ces opérations, beaucoup d'armes ont été saisies ainsi que d'autres effets militaires, mais aussi des médicaments et des stupéfiants au service des malfaiteurs. Deux mois après l'engagement pris par le Gouvernement de ramener la paix dans le pays, la mission confiée aux forces de défense et de sécurité a été une réussite à 92 %. À la fin du mois d'octobre, 139 fusils, 151 grenades et explosifs, 7 151 cartouches et 151 chargeurs avaient été saisis. Entre le début de l'année et la fin du mois d'octobre, la Commission nationale permanente de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, quant à elle, a déjà rassemblé plus de 400 fusils, plus de 440 grenades et explosifs, 12 455 cartouches et 416 chargeurs.

Qu'il me soit également permis de préciser que dans le cadre de ces opérations et après l'ultimatum, qui a été mal interprété dans certains cercles, notre gouvernement a, dans un esprit d'ouverture et de transparence, fait en sorte que cette opération, qui a été menée après l'expiration de l'ultimatum, se déroule en présence d'observateurs de l'Union africaine, qui sont ici dans le cadre du mandat qui leur a été confié à la réunion du Conseil de paix et de sécurité tenue le 13 juin à Johannesburg, et qui a d'ailleurs été plus tard renforcé par la décision du 17 octobre dernier. Ils sont donc aussi associés à ces opérations pour montrer la bonne foi de notre gouvernement s'agissant d'œuvrer avec ses partenaires.

Aujourd'hui, notre gouvernement demande aux auteurs de ces crimes de renoncer à cette démarche sans issue. La voie de la violence est une voie qui ne mène nulle part, une perte de temps et une entrave à l'avenir de notre jeunesse, dont le Burundi a tellement besoin pour reconstruire le pays. Le délai de 5 jours, qui a expiré le 7 novembre, est donc une occasion de mettre fin à cette situation. À l'attention de M. Al Hussein, je veux dire que nous sommes tous d'avis, je crois, qu'il importe que les violations des droits de l'homme soient

absolument évitées et ne restent pas impunies. Il est donc important que l'on sache concilier le devoir de l'État de faire face à ses responsabilités en ramenant la sécurité au niveau national. Il est par ailleurs extrêmement important – et là je rejoins entièrement M. Al Hussein et d'autres orateurs qui ont pris la parole précédemment, comme M. Dieng – que l'on fasse preuve de hauteur dans la gestion des dossiers en termes de désarmement, pour éviter justement des violations qui risqueraient d'être préjudiciables à la paix et à la sécurité dans le pays.

Concernant les réfugiés, il a été clairement établi que, pour ceux qui ont fui le pays à cause de la situation politique qui prévalait à partir du mois d'avril notamment, l'on doit absolument tout faire pour qu'ils puissent rentrer. C'est pour cette raison que notre gouvernement est en contact avec le Haut-Commissariat pour les réfugiés et les pays qui ont accueilli à bras ouverts nos frères et nos sœurs pour qu'on puisse éventuellement engager des commissions tripartites visant au rapatriement de ces réfugiés. Qu'il me soit permis d'exprimer ici la gratitude de notre gouvernement à l'égard des pays voisins qui ont accueilli ces réfugiés. Nous savons que ce n'est pas une tâche si facile. Notre pays lui-même a également accueilli des réfugiés pendant plusieurs années dans le passé. Nous estimons donc que cela n'est pas sans coût, surtout quand cela arrive aussi subitement.

Nous demandons aussi à tous nos partenaires de prendre au sérieux les allégations. Je crois que ce qu'a dit M. Al Hussein est correct. On ne le redira peut-être jamais assez, mais nous regrettons que certains camps de réfugiés soient devenus des pépinières de recrutement de jeunes gens qui vont grossir les rangs des groupes rebelles, qui en retour viennent perturber la paix et la sécurité dans le pays. Nous estimons donc que ce qui se fait par exemple dans le camp de réfugiés de Mahama, au Rwanda, est à déconseiller absolument. Je crois que même la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs a eu plus d'une fois l'occasion de le signifier clairement. Nous voulons absolument bâtir notre région dans la paix et la sécurité, et cela implique naturellement la gestion des camps de réfugiés.

En matière de reconstruction de la confiance avec nos partenaires, notre délégation souhaite demander à nos partenaires traditionnels et non traditionnels de continuer de se focaliser sur l'avenir du pays. Je crois que la réunion tenue ce matin avec le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix l'a confirmé, et nous saisissons cette occasion pour lui demander de plaider pour le Burundi afin que

nous regardions tous l'avenir droit dans les yeux et que nous puissions avancer ensemble. En effet, nous croyons que notre pays a encore besoin de ses amis. Nous ne pensons pas pouvoir bâtir notre pays sans l'apport des amis traditionnels, qu'ils soient ceux avec qui nous avons eu une histoire « sucrée-salée », à la fois, ou ceux qui nous ont rejoints après notre indépendance en 1962, pour que l'on puisse offrir davantage de possibilités à notre peuple et lui permettre de participer avec les autres peuples du monde à cette nouvelle ère de mondialisation. Nous considérons donc que les suspensions d'aide ou les menaces de suspension d'aide prononcées par certains ne vont peut-être pas dans le droit fil de ce noble objectif de construction d'un monde beaucoup plus égalitaire, d'un monde beaucoup plus juste, car nous estimons que notre peuple a également droit au soleil.

Également à l'attention de certains membres du Conseil de sécurité et d'autres pays membres de l'Union européenne qui nous suivent, j'aimerais ici préciser que nous avons bien reçu la demande de cette organisation, qui voudrait ouvrir des consultations avec le Burundi sur la base de l'article 96 de l'Accord de Cotonou, qui traite de questions relatives aux droits de l'homme, aux principes démocratiques et à la gouvernance. Nous avons bien reçu cette correspondance et nous sommes en pleines consultations pour pouvoir, dans les délais qui nous ont été donnés, répondre correctement à nos partenaires. Dans tous les cas, notre volonté demeure de pouvoir maintenir une coopération toujours croissante et toujours plus bénéfique à notre peuple avec nos partenaires de l'Union européenne ou d'autres.

Toujours dans le cadre de la restauration de la confiance, notre délégation demande humblement à certaines capitales du Nord comme du Sud qui hébergent encore des personnes qui se seraient rendues responsables d'actes répréhensibles au regard du droit et national et international, notamment ceux qui se sont compromis dans la tentative de coup d'État du 13 mai 2015 et d'autres malfaiteurs burundais en cavale, de bien vouloir coopérer avec notre gouvernement pour que l'on puisse les traduire devant la justice. Je crois que cela fait également partie, n'est-ce pas, des demandes qui sont faites. J'imagine que les droits de l'homme, ce n'est pas seulement l'obligation pour le Gouvernement de faire telle et telle chose : il faut que les partenaires coopèrent pour que l'impunité que nous rejetons tous puisse être combattue même à ce niveau-là.

Nous invitons donc nos partenaires, et ceci dans le respect de la Charte des Nations Unies, à faire en

sorte que les activités à caractère subversif de certains groupes formés dans la foulée des élections et visant à déstabiliser le Burundi ne soient pas organisées depuis leurs territoires. Les messages à caractère violent que ces groupes lancent à partir de leurs pays d'accueil doivent cesser immédiatement, car ils ne sont pas de nature à favoriser des relations d'amitié et de coopération entre les peuples. Pour sa part, le Burundi s'est engagé à poursuivre sa diplomatie pacifiste avec ses partenaires et souhaiterait que le principe de la réciprocité lui soit appliqué dans ce sens. L'histoire récente des relations internationales a prouvé qu'une diplomatie belliqueuse envers ses voisins ou d'autres pays est contreproductive et n'a d'autres résultats que la souffrance des peuples.

Il est notoire que, de toute son existence, notre pays a fait preuve de retenue et n'a pas mené d'agression notoire à l'égard de ses voisins. Nous poursuivrons notre politique de bon voisinage, quelles que soient les vagues que nous soyons en train de traverser. En matière de développement intégral et inclusif, le Gouvernement compte élaborer et mettre en œuvre un nouveau cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté. À cet effet, nous sollicitons l'appui de nos partenaires traditionnels et non traditionnels pour la mise en application de ce projet ambitieux visant à réduire la pauvreté au Burundi dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. C'est ici que le rôle de la formation Burundi devient crucial, étant donné sa mission principale de mobilisateur de ressources en faveur des pays sortant de conflit. La formation Burundi peut servir de pont entre le Burundi et ses partenaires dans le cadre du rétablissement de la confiance entre les deux parties durant la phase de reconstruction du pays.

Pour terminer, qu'il me soit permis de formuler quelques recommandations à l'attention de la communauté internationale par rapport à la situation actuelle au Burundi.

Premièrement, la fin d'un processus électoral est une occasion qui est offerte pour évaluer les trajectoires de la culture démocratique dans un pays. C'est également une bonne occasion de relever les forces et les faiblesses, de permettre à tous les intervenants de dégager les leçons apprises pour mieux préparer les échéances à venir.

Deuxièmement, il faut investir dans l'économie et le relèvement communautaire en finançant généreusement les projets qui créent des emplois pour les jeunes, les femmes et d'autres groupes vulnérables afin de leur permettre d'avoir un substitut de la violence.

Troisièmement, il faut éviter autant que faire se peut de recourir aux sanctions car elles ne sont pas efficaces à plusieurs points. Non seulement, elles ont des conséquences néfastes sur les groupes vulnérables, mais elles radicalisent également les positions initiales sur la situation politique.

Quatrièmement, soutenir le dialogue national interburundais à tous les niveaux est une bonne démarche qui aura pour effet positif d'être à même de mieux encourager le Gouvernement et l'opposition à agir de concert pour l'intérêt national. Le dialogue national interburundais permettra à de nombreux citoyens de s'exprimer sur toutes les questions qui divisent les Burundais afin de trouver des solutions durables menant vers une réconciliation définitive.

Cinquièmement, et enfin, il faut coopérer et dialoguer pleinement avec le Gouvernement burundais et les autres parties prenantes plutôt que durcir les positions au moyen des communiqués de presse interposés et l'adoption sélective des sanctions concernant certains acteurs au Burundi. Les relations « frontales » de ces derniers jours avec nos partenaires devraient cesser et nous devons reconstruire la confiance de bonne foi, ensemble, grâce à un dialogue franc et sincère.

Qu'il me soit permis de dire un dernier mot à tous ceux qui se sont exprimés. Nous avons pris bonne note de leurs inquiétudes, qui sont fondées. Je voudrais quand même souligner la disponibilité de notre gouvernement à travailler davantage avec ses partenaires, aux niveaux régional et continental, pour d'abord, qu'il y ait plus de peur que de mal, qu'il n'y ait pas ce génocide, tant chanté, tant lu dans la presse, pour éviter absolument et à tout prix que le sang des Burundais continue de couler. Nous considérons qu'une mort dans ce pays est une tragédie nationale. Il ne faut pas en rajouter.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ouganda.

M. Nduhuura (Ouganda) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais saisir cette occasion pour vous féliciter, ainsi que votre pays, le Royaume-Uni, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci et vous remercier d'avoir organisé cette importante séance sur la situation en matière de sécurité au Burundi. Je vous remercie également d'avoir invité l'Ouganda à informer le Conseil des efforts déployés par la Communauté d'Afrique de l'Est pour faciliter le dialogue au Burundi.

Jusqu'il y a peu, le Burundi était considéré comme un cas exemplaire de réussite, suite aux efforts déployés par la région pour venir à bout de l'insécurité dans le pays. Les efforts de la région ont conduit à la signature de l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha pour le Burundi. Les chefs d'État des pays de la région ont continué à appuyer les efforts de consolidation de la paix au Burundi. Quinze ans après la signature de l'Accord d'Arusha, tous les responsables politiques burundais, y compris ceux qui sont en exil, doivent faire cause commune et s'engager à consolider la stabilité apportée par cet accord.

L'Ouganda voudrait mettre en exergue le rôle des organisations régionales et sous-régionales dans le règlement pacifique des conflits, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Les Nations Unies et la communauté internationale doivent appuyer les efforts déployés par les organisations régionales et sous-régionales pour relever les défis liés à la paix et à la sécurité, aux droits de l'homme et au développement.

Le 31 mai 2015, une réunion d'urgence des chefs d'État de la Communauté d'Afrique de l'Est sur la situation au Burundi a été convoquée. Le Président de la République d'Afrique du Sud et garant de l'Accord d'Arusha, S. E. M. Jacob Zuma, la Présidente de la Commission de l'Union africaine, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et le Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs ont participé à ce sommet. Les chefs d'État ont exprimé leurs préoccupations devant les violences qui avaient éclaté à Bujumbura et d'autres régions du Burundi, et qui avaient fait de nombreux morts et provoqué un afflux de réfugiés dans les pays voisins et des dégâts matériels. Le Sommet a appelé toutes les parties à mettre un terme aux violences et à faire preuve de retenue.

À la troisième réunion d'urgence des chefs d'État de la Communauté d'Afrique de l'Est qui s'est tenue le 6 juillet, le Président de la République de l'Ouganda, S. E. M. Yoweri Kaguta Museveni, a été prié de diriger et de faciliter un dialogue de haut niveau en vue d'un règlement politique et du rétablissement de la paix au Burundi. En conséquence, les 14 et 15 juillet, le Président Museveni s'est rendu au Burundi où il s'est entretenu avec toutes les parties prenantes afin d'imprimer un élan au dialogue. Le Président Museveni est également resté en contact avec le Secrétaire général et les dirigeants de la région.

Par la suite, le Président Museveni a délégué le Ministre ougandais de la défense, M. Chrispus Kiyonga, pour qu'il poursuive les efforts de facilitation du dialogue au Burundi. Agissant au nom du Président, le Ministre Kiyonga s'est rendu à Bujumbura où il a présidé une série de réunions des parties prenantes les 16, 17 et 18 juillet. Lors de ces échanges, il a souligné la nécessité de parvenir à un règlement politique durable grâce à un dialogue entre toutes les parties et les a exhortées à renoncer à l'incitation et à la violence. Il a quitté Bujumbura, et l'élection présidentielle a eu lieu le 21 juillet.

Le 26 juillet, S. E. M. Pierre Nkurunziza a dépêché à Kampala ses envoyés spéciaux, à savoir M. Pascal Nyebanda, Président du Parlement burundais, et M. Agathon Rwaswa, Premier Vice-Président du Parlement, ainsi que deux autres députés. Il a en outre été convenu que le dialogue recommandé par la Communauté d'Afrique de l'Est devait se poursuivre.

L'Ouganda reste déterminé à faciliter le dialogue tel que mandaté par les chefs d'État de la Communauté d'Afrique de l'Est. À cet égard, M. Kiyonga s'est rendu à Bujumbura les 28 et 29 Octobre, afin de poursuivre sa mission au Burundi. Il a rencontré le Président du Sénat et ses deux adjoints; le Président de l'Assemblée nationale et ses deux adjoints, dont M. Rwaswa, qui vient de l'opposition; le Ministre de l'intérieur; et les membres de la Commission nommée par le Président Nkuruziza pour conduire le dialogue interburundais. Au cours de toutes les réunions tenues avec les responsables mentionnés plus haut, le Ministre de la défense a entendu les mêmes messages concordants indiquant que, bien qu'ils se félicitent des mesures prises par la Communauté d'Afrique de l'Est, ils préféreraient que la Communauté joue un rôle consultatif auprès de la Commission.

Le Ministre Kiyonga a réaffirmé que les efforts de facilitation de la Communauté d'Afrique de l'Est allaient se poursuivre comme initialement prévu, mais seraient effectivement menés en coopération avec la Commission. Compte tenu de la position du Ministre, les responsables ont promis de donner une réponse à la Communauté après avoir consulté leur supérieur,

S. E. M. Pierre Nkurunziza, Président de la République du Burundi. Au vu des récentes réunions organisées à Bujumbura, nous avons bon espoir que des progrès seront réalisés. Le prochain sommet des chefs d'État de la Communauté d'Afrique de l'Est doit avoir lieu le 30 novembre, et la situation en matière de sécurité au Burundi sera bien entendu à l'ordre du jour.

Il importe de signaler que la région reste activement saisie de la question et que, dernièrement, le 20 octobre, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs a réuni les ministres de la défense à Luanda, qui ont examiné, entre autres, les conditions de sécurité au Burundi. Les participants à la réunion, premièrement, ont salué les efforts déployés dans le cadre du processus de médiation mené par la Communauté d'Afrique de l'Est sous la conduite de S. E. M. Yoweri Museveni, Président de la République de l'Ouganda, en vue de parvenir à la paix et à la stabilité au Burundi; et, deuxièmement, se sont félicités de la volonté du Gouvernement burundais de prendre part à un dialogue entre tous les Burundais sur différentes questions, dialogue qui serait mené au Burundi et à l'étranger, pour la paix et l'unité, comme l'exige le peuple burundais. Parallèlement, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a continué de démontrer qu'il était en mesure de suivre de près la situation en matière de sécurité au Burundi, comme en témoigne le communiqué adopté le 17 octobre. Tous ces efforts régionaux sont conformes aux Chapitres VII et VIII de la Charte des Nations Unies.

Nous soulignons l'importance d'une coordination des efforts internationaux et régionaux à l'appui du dialogue au Burundi. Tous les efforts doivent être axés sur un dialogue crédible et ouvert à tous visant à rétablir la confiance et à parvenir à la réconciliation, pour permettre à toutes les parties de se faire davantage confiance et faciliter le retour à la sécurité et à la stabilité qui favorisera le développement dans le pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Nous avons entendu à quel point les enjeux sont élevés, et j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 16 h 20.